

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SPS/GEN/933

16 juin 2009

(09-2910)

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

PROGRAMME POUR UN ATELIER CONCERNANT LA RELATION ENTRE LE COMITÉ SPS ET LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES À ACTIVITÉ NORMATIVE

Note du Secrétariat¹

1. L'une des questions identifiées au cours du deuxième examen du fonctionnement et de la mise en œuvre de l'Accord SPS comme devant être examinée plus avant par le Comité SPS était celle de la relation entre le Comité SPS et les trois organisations internationales à activité normative mentionnées dans l'Accord SPS (G/SPS/36, paragraphes 89 à 91). À la réunion du Comité SPS de juin 2008, le Japon a présenté une proposition (G/SPS/W/226) concernant l'organisation d'un atelier spécial portant sur les procédures et les questions traitées par la Commission du Codex Alimentarius FAO/OMS (Codex), par la Convention internationale pour la protection des végétaux de la FAO (CIPV) et par l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) (les "trois organisations sœurs"). La Nouvelle-Zélande a également proposé quelques questions spécifiques qui pourraient être abordées en ce qui concerne la relation entre le Comité et les trois organisations sœurs (G/SPS/W/206). Le Comité a approuvé ces propositions et demandé au Secrétariat d'organiser un atelier spécial sur la relation entre le Comité SPS et les trois organisations sœurs. Cet atelier spécial se tiendra le 26 octobre 2009.
2. Le programme de l'atelier ci-joint a été établi sur la base des suggestions du Japon et de la Nouvelle-Zélande, des consultations tenues avec le Codex, la CIPV et l'OIE et des observations de divers Membres.
3. L'atelier débutera par la présentation d'informations concernant le processus et les procédures intervenant dans l'élaboration et l'adoption de normes, directives et recommandations internationales en rapport avec l'Accord SPS. Les délégués au Comité SPS auront la possibilité de discuter de la manière d'améliorer la coordination des travaux entre les trois organisations sœurs et le Comité en vue d'accroître l'efficacité et d'éviter les chevauchements.

¹ Le présent document a été établi par le Secrétariat sous sa propre responsabilité et est sans préjudice des positions des Membres ni de leurs droits et obligations dans le cadre de l'OMC.

**ATELIER SUR LA RELATION ENTRE LE COMITÉ SPS
ET LE CODEX, LA CIPV ET L'OIE**

26 octobre 2009

PROGRAMME

- 10 heures-10h.15 Observations liminaires du Président
- 10h.15-10h.30 Introduction générale – Secrétariat de l'OMC
- Principales questions à traiter:
- a) Rôle pertinent du Comité SPS par rapport à celui du Codex, de la CIPV et de l'OIE (les "trois organisations sœurs")
 - b) Domaines où les travaux risquent de se chevaucher et possibilités de collaboration
 - c) Procédure suivie par le Comité SPS pour inviter les trois organisations sœurs à traiter des problèmes
 - d) Évaluation des mesures prises par les trois organisations sœurs pour régler des problèmes soumis par le Comité SPS
 - e) Communication et rapport des trois organisations sœurs à leurs membres et organes directeurs concernant les questions pertinentes discutées au Comité SPS
 - f) Cohérence dans l'interprétation de l'Accord SPS entre les trois organisations sœurs
 - g) Suivi des travaux menés par les autres organismes internationaux compétents, y compris l'état d'avancement des lignes directrices élaborées par les autres organisations à activité normative
 - h) Équivalence, non-utilisation des normes, absence des normes, ou inadéquation des normes et leur classement par ordre de priorité dans le cadre des travaux du Comité SPS
- 10h.30-11 heures Convention internationale pour la protection des végétaux de la FAO (CIPV)
- a) Considérations générales sur la normalisation et la collaboration avec le Comité SPS – comment améliorer la coordination
 - b) Processus de normalisation: rôle de la science; participation des Membres, en particulier des pays en développement; processus de prise de décisions; durée, etc.

- c) Surveillance de l'utilisation des normes: modalités; dans quel cadre et comment traiter effectivement des problèmes liés au non-respect des normes; collaboration avec le Comité SPS; difficultés de mise en œuvre; faits nouveaux exigeant le réexamen des normes, etc.
- d) Améliorations récentes/systemiques en matière de normalisation
- e) Questions nouvelles/difficiles à traiter: normes privées; changement climatique; régionalisation; équivalence; normes spécifiques relatives aux parasites/produits de base etc.

11 heures-11h.20 Questions et réponses

11h.20-11h.50 Organisation mondiale de la santé animale (OIE)

- a) Considérations générales sur la normalisation et la collaboration avec le Comité SPS – comment améliorer la coordination
- b) Processus de normalisation: rôle de la science; participation des Membres, en particulier des pays en développement; processus de prise de décisions; durée, etc.
- c) Surveillance de l'utilisation des normes: modalités; dans quel cadre et comment traiter effectivement les problèmes liés au non-respect des normes; collaboration avec le Comité SPS; difficultés de mise en œuvre; faits nouveaux exigeant le réexamen des normes, etc.
- d) Améliorations récentes/systemiques en matière de normalisation
- e) Questions nouvelles/difficiles à traiter: normes privées; changement climatique; régionalisation; équivalence, normes relatives aux produits de base, etc.

11h.50-12h.10 Questions et réponses

12h.10-12h.40 Commission du Codex Alimentarius FAO/OMS (Codex)

- a) Considérations générales sur la normalisation et la collaboration avec le Comité SPS – comment améliorer la coordination
- b) Processus de normalisation: rôle de la science; participation des Membres, en particulier des pays en développement; processus de prise de décisions; durée, etc.

- c) Surveillance de l'utilisation des normes: modalités; dans quel cadre et comment traiter effectivement les problèmes liés au non-respect des normes; collaboration avec le Comité SPS; difficultés de mise en œuvre; faits nouveaux exigeant le réexamen des normes, etc.
- d) Améliorations récentes/systemiques en matière de normalisation
- e) Questions nouvelles/difficiles à traiter: normes privées; innocuité des produits alimentaires par opposition à la qualité; équivalence, etc.

12h.40-13 heures Questions et réponses

13 heures-15 heures Pause déjeuner

15 heures-17h.45 Identification de mesures concrètes pour:

- i) renforcer la coordination entre le Comité et les trois organisations sœurs et entre ces dernières;
- ii) accroître l'utilisation et l'utilité des normes internationales;
- iii) éviter le chevauchement inutile des travaux; et
- iv) faire en sorte que le processus d'élaboration des normes soit conforme à la mise en œuvre de l'Accord SPS et facilite le commerce de produits agricoles et alimentaires.

Les discussions pourraient être regroupées autour des thèmes suivants:

15 heures-15h.45 Comment encourager effectivement l'utilisation des normes, directives ou recommandations internationales par tous les Membres

- a) Comment le Comité SPS peut-il identifier efficacement les questions pertinentes liées à la non-utilisation des normes, à l'absence de normes ou à l'inadéquation des normes et classer utilement ces questions par ordre de priorité?

15h.45-16h.45 Comment assurer une collaboration et une communication effectives entre le Comité SPS et les trois organisations sœurs d'une part et entre les trois organisations sœurs d'autre part?

- a) Établissement de rapports/communication de renseignements par les trois organisations sœurs au Comité SPS

Les trois organisations sœurs font-elles i) effectivement rapport au Comité; ii) cette pratique répond-elle aux attentes des Membres; et iii) constitue-t-elle un outil d'harmonisation?

Le Comité a-t-il un rôle dans l'évaluation des mesures prises par les trois organisations sœurs pour résoudre un problème spécifique?

- b) Communication de renseignements par le Comité SPS aux trois organisations sœurs

La procédure suivie par le Comité SPS pour inviter les trois organisations sœurs à traiter des problèmes est-elle claire et efficace? Dans quelle mesure le Comité SPS peut-il ou devrait-il: i) donner des orientations sur un résultat à atteindre; et ii) fournir des renseignements, des indications ou des considérations générales sur la question?

Quels sont les mécanismes les plus efficaces par lesquels le Comité SPS peut indiquer aux trois organisations sœurs l'importance et la priorité qu'il accorde à des questions identifiées?

- c) Action conjointe pour la prévention/résolution de problèmes

16h.45-17h.45 Quel rôle le Comité SPS joue-t-il en ce qui concerne les questions générales qui sont communes à plusieurs organisations sœurs (ou à l'ensemble de ces trois organisations)? S'agit-il d'assurer la cohérence dans l'interprétation de l'Accord SPS entre les trois organisations sœurs?

17h.45-18 heures Observations finales du Président
